

SECTION 10 : proposition de critères

Micro- et nanotechnologies, micro- et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique

Il existe une multitude de profils de chercheuses et chercheurs. De ce fait, il convient de prendre en compte tous les aspects de ce métier dans les critères d'évaluation. Deux aspects sont néanmoins particulièrement jugés par la section : (i) la qualité, l'impact et l'originalité des sujets de recherche, ainsi que la créativité et la prise de risque ; (ii) l'implication pour le collectif. De plus, l'intégration de l'activité dans l'environnement de travail et la dynamique professionnelle seront pris en compte. Pour évaluer toutes les facettes de l'activité, une liste de critères est proposée dans la suite de ce document. Ces critères offrent une grille de lecture permettant à la section de juger au mieux de la qualité des travaux effectués. Il n'est pas demandé de remplir tous les critères listés ci-après.

Pour évaluer de façon globale et qualitative la contribution des chercheurs, l'analyse ne se contentera pas d'un simple examen des indicateurs quantitatifs/bibliométriques. Il est conseillé de faire ressortir les points forts de l'activité professionnelle en détaillant clairement le rôle et l'implication dans les travaux présentés. La section encourage les chercheuses et les chercheurs à donner les éléments de contexte scientifique, mais aussi matériels et humains pertinents dans le cadre de l'évaluation.

1- Évaluation périodique des chercheurs

Les évaluations à mi-vague (5 semestres) et à vague (10 semestres) reposent sur la rédaction et la remise d'un rapport d'activités qui concerne la période d'évaluation. Ce rapport doit être informatif, clair et synthétique. Il doit concerner exclusivement la période d'évaluation (sauf pour la liste annexe des publications dans les demandes d'avancement et les recrutements, voir §2). Seul le rapport à vague inclura les perspectives de recherche pour les dix prochains semestres. La section demande de limiter le rapport à mi-vague à 15 pages maximum, et le rapport à vague à 30 pages maximum (hors bibliographie qui sera renseignée en annexe). Le rapport positionnera les travaux de recherche du chercheur non seulement au sein de son équipe et de son laboratoire d'accueil, mais également dans un contexte national et international tout en mettant en exergue les faits marquants de l'ensemble de ses activités. Il est important d'expliquer son rôle et ses contributions personnelles dans les différents travaux et actions listés et mis en avant.

1.1 Critères communs à tous les dossiers (listés sans hiérarchie)

- Travaux de recherche sur la période d'évaluation : faits scientifiques marquants, résultats significatifs ; description de la contribution personnelle.
- Qualité de la production scientifique (régularité, dynamique et diversification de la production scientifique...)
- Contribution à la science ouverte (publications, données expérimentales, logiciels)
- Intégration des activités dans l'équipe et le laboratoire d'accueil, participation à la vie du laboratoire/site
- Participation à des ou portage de projets académiques financés (ANR, Europe...) et implication dans la rédaction de projets soumis non financés : nature des contributions, niveau d'implication, budget...

- Qualité des collaborations internes, locales, nationales et internationales, participation à des réseaux
- Participation à des contrats et activités de valorisation, rôle dans les partenariats non académiques
- Qualité de l'encadrement et de la formation de personnels non titulaires (stagiaires, doctorants, post-doctorants...) et titulaires ; Devenir des personnels
- Participations à des jurys de thèse & HDR, à des comités scientifiques et/ou à l'organisation de conférences et/ou activités éditoriales
- Formation, enseignement, médiation scientifique (grand public, scolaires, décideurs...)
- Projet scientifique : contexte, prise de risque, positionnement vis-à-vis de l'état de l'art, ambition et stratégie pour atteindre les objectifs proposés

1.2 Critères additionnels spécifiques selon les grades

Il n'est pas nécessaire de satisfaire la totalité de ces critères qui restent indicatifs.

Chercheurs CRCN

- Critères communs §1.1
- Consolidation du projet de recherche ayant conduit au recrutement
- Evolution et perspectives du projet de recherche
- Prise de responsabilité scientifique ou administrative

Chercheurs CRHC

- Critères communs (§1.1) et des chercheurs CRCN
- Rayonnement scientifique
- Investissement dans l'administration de la recherche

Chercheurs DR2

- Critères communs (§1.1) et des chercheurs CRCN
- Rayonnement national et international
- Evolution des thématiques de recherche, prise de risque, thématiques nouvelles
- Capacité à diriger des recherches et à fédérer un projet scientifique
- Formation de collègues, capacité à faire progresser la carrière scientifique de jeunes collègues
- Responsabilité/management d'équipes scientifiques (avec management scientifique au quotidien)
- Responsabilité/management d'équipe/groupe (avec aspect administratif « notable »), direction de laboratoire/département.
- Responsabilité ou mise en place de plate-forme (technologique ou logicielle).
- Administration de la recherche (dans le laboratoire et sur la scène nationale/internationale)

Il est recommandé de définir l'entité dans laquelle des responsabilités sont exercées (projet, équipe, département, plateforme...), ses contours et son environnement (taille, interactions...), et de détailler son rôle dans cette entité au niveau scientifique et managérial, et dans la promotion du déploiement du potentiel de son équipe.

Chercheurs DR1

- Critères communs (§1.1) et des chercheurs DR2

- Capacité à favoriser les interactions avec son environnement,
- Contribution à l'émergence, le développement, la structuration d'activités de recherche tout en maintenant un partage équilibré des responsabilités
- Développement d'une vision prospective et originale de son domaine scientifique.

Chercheurs DRCE

- Critères communs (§1.1) et des chercheurs DR1
- Envergure des contributions scientifiques
- Reconnaissance nationale et internationale
- Rôle dans la structuration de la recherche locale, nationale, internationale

2- Avancement de grade des chercheurs

Les critères sont identiques à ceux de l'évaluation périodique, mais tiennent compte de surcroît des retombées des travaux antérieurs. La liste exhaustive des productions scientifiques (articles de revues, conférences internationales, brevets, logiciels, chapitres de livres, monographies, direction d'ouvrages) sur l'ensemble de la carrière sera fournie en annexe.

Chercheurs DR1

Un CV court pourra récapituler l'ensemble de la carrière mais l'appréciation des critères portera principalement sur la période depuis le recrutement DR2 et sur la dynamique des 5 dernières années.

Chercheurs DRCE

Les faits marquants de l'ensemble de la carrière seront appréciés, et une attention particulière sera portée à la période depuis la promotion DR1. Les activités seront présentées de manière synthétique afin de permettre leur mise en perspective.

3- Recrutement des chercheurs

Il n'est pas nécessaire de satisfaire la totalité de ces critères qui restent indicatifs.

3.1 Accès au grade CR

- Qualité de l'activité professionnelle scientifique et des contributions de recherche antérieures
- Prise d'autonomie dans l'activité professionnelle depuis la thèse et dans la construction du projet
- Qualité et pertinence du projet, positionnement vis-à-vis de l'état de l'art
- Faisabilité, identification des moyens et équipements nécessaires pour sa réalisation
- Qualité de l'audition incluant la présentation et les échanges avec le jury
- Argumentation sur le souhait d'affectation

3.2 Accès au grade DR

- Qualité du projet scientifique : originalité, pertinence, prise de risque, positionnement vis-à-vis de l'état de l'art
- Résultats scientifiques marquants et qualité de la production scientifique

- Capacité à diriger des recherches et à fédérer autour d'un projet scientifique
- Rayonnement national et international, implication dans des communautés
- Mobilité thématique ou scientifique, diversité de l'expérience antérieure, pluridisciplinarité
- Responsabilités d'équipes, de plateformes, de laboratoires ou d'instances de pilotage ou d'animation de la recherche
- Actions de valorisation
- Actions de diffusion des connaissances et de formation
- Qualité de l'audition incluant la présentation et les échanges avec le jury

4- Demande ou renouvellement d'éméritat

Les critères principaux pris en compte sont :

- Qualité de l'activité scientifique
- Projet pour la période d'éméritat et planification des échéances
- Pérennité de la thématique de recherche au sein du laboratoire d'accueil pendant et au-delà de la période d'éméritat
- Moyens mis en œuvre pour la transmission de l'expertise au sein du laboratoire d'accueil, pour la transmission des contacts scientifiques et des responsabilités nationales et internationales (comités techniques, comités de pilotage de conférence, responsabilités éditoriales, ...), et pour la capitalisation des compétences (données de la recherche, rédaction d'une monographie...)
- Pour le renouvellement d'une période d'éméritat : bilan de la précédente période sur les critères précédents

5- Demande d'accueil en délégation

Les dossiers des candidates et des candidats seront évalués en portant une attention particulière aux points suivants :

- Qualité du projet de recherche, contexte scientifique. Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent à mentionner des événements ayant impacté l'activité professionnelle.
- Prise de responsabilités importantes dans l'encadrement de la recherche (par exemple, direction de laboratoire, coordination de projets européens...)